



Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance, destiné à toute personne physique, propriétaire d'un(e) chien(ne) ou d'un(e) chat(te), permet d'assurer la prise en charge des frais vétérinaires de l'animal en cas d'accident ou d'intervention chirurgicale.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'ANIMAL ASSURÉ :

Un(e) chien(ne) ou un(e) chat(te) âgé(e) de plus de 3 mois et de moins de 10 ans à la souscription du contrat.
Un seul animal est assuré par contrat et doit être identifiable par tatouage ou puce.

LES GARANTIES DE BASE :

- ✓ **Les frais médicaux consécutifs à un accident :** les honoraires de consultation et de visite du vétérinaire, les produits pharmaceutiques prescrits, les examens radiologiques et analyses de laboratoire, les frais d'hospitalisation.
 - ✓ **Les frais d'intervention chirurgicale en cas d'accident ou de maladie :** les honoraires liés à l'intervention ainsi que les examens de laboratoires et radiodiagnostic, les produits pharmaceutiques, les soins et anesthésie, les frais d'hospitalisation.
- Un plafond de garantie s'applique **par année d'assurance** pour tous les sinistres survenus sur cette même période.
- ✓ **Assistance :** en cas de vol ou de perte de l'animal, organisation et prise en charge des démarches de recherche de l'animal et de son retour au domicile si distant de plus de 100 km.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les frais médicaux et d'intervention chirurgicale **lorsque l'animal fait l'objet d'un élevage professionnel ou à but lucratif.**
- ✗ Les frais de vaccination, de tatouage.
- ✗ Les interventions chirurgicales à but esthétique et de conenance.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Les frais de castration et de mise bas (sauf césarienne imposée pour raison médicale).
- ! Les frais nécessités par le sacrifice de l'animal (sauf en cas d'accident).
- ! Les frais exposés à la suite de combats de chien organisés.
- ! Les frais afférents à des maladies ou accidents antérieurs à la souscription du contrat.
- ! Les frais exposés à la suite d'anomalies, infirmités et autres maladies congénitales dont l'existence était connue avant la souscription du contrat.

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Une somme reste à la charge de l'assuré (franchise) pour les remboursements de frais engagés sur une période de 30 jours consécutifs.
- ! Lorsque l'animal est âgé de plus de 10 ans en cours de contrat, le plafond de garantie et le montant des remboursements sont réduits de moitié.
- ! Les frais d'intervention chirurgicale en cas de maladie sont garantis à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la souscription du contrat.



Où suis-je couvert(e) ?

Pour les Garanties de Dommages :

- ✓ En France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer où existe une agence GMF, en principautés d'Andorre et de Monaco, en Suisse et dans les pays membres de l'Union Européenne.

Pour les Garanties d'Assistance :

- ✓ En France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.



Quelles sont mes obligations ?

Vous devez :

- **À la souscription du contrat** : répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés,
- **En cours de contrat** : nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription, **À défaut, la nullité du contrat d'assurance ou une réduction d'indemnité pourra être appliquée,**
- **À la souscription et à chaque renouvellement** : régler votre cotisation aux dates convenues, **sous peine de résiliation du contrat,**
- **En cas de sinistre** : nous le déclarer dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans le délai fixé par le contrat, **sous peine de non garantie.**



Quand et comment effectuer les paiements ?

Le paiement de la cotisation intervient à la souscription du contrat et chaque année à l'échéance. Il peut également être fractionné ou faire l'objet d'une mensualisation.

Le règlement de la cotisation peut se faire par prélèvement, carte bancaire ou chèque.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties prennent effet à compter de la date mentionnée sur les Conditions Particulières.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an avec un renouvellement automatique à l'échéance d'année en année par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée à l'assureur ou à l'assuré.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les Conditions Générales, notamment à certaines périodes de la vie du contrat (à l'échéance annuelle, à tout moment à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la souscription...) et lors de la survenance de certains événements (décès, disparition ou changement de propriété de l'animal...).

La résiliation de votre contrat doit nous être notifiée par déclaration auprès de nos conseillers (en agence ou téléphone) ou par lettre ou support durable (messagerie sécurisée au sein de votre espace client sur gmf.fr ou messagerie sécurisée sur l'Application "GMF Mobile", mail).